

PROMOTIONS 2018/2019

Syndiqué.e oui
Non Pas encore

Fiche de suivi à retourner au SE-Unsa 15 – Centre Laïque Antonin Lac –

7 Rue du 139e RI - 15000 AURILLAC Tél. 04 71 48 56 33 - Por. 06 48 27 79 45 – 15@se-unsas.org

Nom et prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Fonction : Ecole/étab :

Adresse personnelle :

Mail :

Téléphone : Portable :

PE Instit → Pour les instits devenus PE récemment, indiquer votre bonification d'ancienneté à l'intégration dans le corps des PE : ans mois jours.

CAS 1

CAS 2

CAS 3

<input type="checkbox"/> Je suis à l'échelon 6 depuis le Report éventuel *: Ans mois jours	<input type="checkbox"/> Je suis à l'échelon 8 depuis le Report éventuel *: Ans mois jours	<input type="checkbox"/> Autre : je suis à l'échelon depuis le classe normale hors classe, classe exceptionnelle (entourez la classe) Report éventuel *: Ans mois jours
J'ai eu un RV de carrière en 2017/2018. En cas de boost ma date de promotion au 7 ^{ème} échelon est le (ajoutez 2 ans)	J'ai eu un RV de carrière en 2017/2018. En cas de boost ma date de promotion au 9 ^{ème} échelon est le (ajoutez 2,5 ans)	Ma date de promotion à l'échelon est le
Sans boost ou sans RV de carrière en 2017/2018 ma date de promotion est le (ajoutez 3 ans)	Sans boost ou sans RV de carrière en 2017/2018 ma date de promotion est le (ajoutez 3,5 ans)	

* Pour trouver votre report éventuel dans l'échelon, sur l'prof se rendre dans « votre dossier », onglet « carrière », dossier « corps, grade, échelons » puis cliquer sur une première flèche noire (votre ancienneté dans le grade apparaît), cliquer enfin sur une deuxième flèche noire (vos passages d'échelon apparaissent - prenez alors le report éventuel à l'échelon actuel).

Mon Ancienneté Générale de Service au 31.08.18 pour les PE et au 31.12.2018 pour les instituteurs :
..... ans mois jours

Pour les RDV de carrière 2017-2018

L'appréciation finale (Dasen) du RV de carrière :

Voir sur iProf > les services > SIAE

J'étais en disponibilité ou en congé parental du au

J'ai déposé un dossier de départ à la retraite pour la rentrée 2019

Autre(s) renseignement(s) :

Pour mémoire, les durées d'échelon qui s'appliquent dorénavant :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1 an	1 an	2 ans	2 ans	2,5 ans	3 ou 2 ans pour passer à l'échelon 7	3 ans	3,5 ou 2,5ans pour passer à l'échelon 9	4 ans	4 ans	